



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de RINXENT

SÉANCE DU 7 Juillet 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la Ville de RINXENT s'est réuni le 07 Juillet 2020 à 19h en la nouvelle salle des mariages de la mairie de Rinxent, sous la présidence de Monsieur Nicolas LŒUILLET, Maire de la Commune.

Il est procédé à l'appel comme suit :

Tableau de Présence du Conseil Municipal du 07 Juillet 2020					
LŒUILLET Nicolas	x	CARON Béatrice	x	BOURDON Bernard	Exc.
SAUVAGE Sophie	x	DELANNOY Alain	x	POURE Kenjy	Abs
PENEL Emmanuel	x	DEHOUCK Claire	x	LELEU Lucie	x
VIDOR Anne-Sophie	x	POULET Muriel	x	THOUVENIN Juliette	Exc.
WIMET Philippe	x	VIANDIER Ludovic	x	DREUILLET Agnès	x
BARBAZON Nadège	x	LECOUTRE Stéphane	x		
LENGAGNE Bernard	x	MARTEL Stéphanie	x		
LEMAIRE Serge	x	TREHOU Guillaume	x		
LEVISSSE Patrick	x	CHEVALIER Ludivine	Exc.	TOTAL Présents	19

Pouvoirs : M Bourdon donne pouvoir M Viandier ;
Mme Chevalier Donne pouvoir à M Wimet
Mme Thouvenin donne pouvoir à M Wimet
M Poure donne pouvoir à M Loeuillet

19 présents et 4 pouvoirs : 23 votants

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance ouverte, Mme Martel est élue secrétaire de séance.

Procès-Verbal :

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020 est soumis à l'assemblée pour approbation. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité

1. Installation de Madame DREUILLET Agnès remplaçante de Mme MARMIN

Mme Marmin a présenté sa démission pour des raisons familiales par lettre en date du 14 juin 2020.

il convient d'accueillir au sein du Conseil Municipal, le suivant sur la liste après le dernier conseiller élu à savoir Mme Dreuillet.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'installation de Mme DREUILLET.

2. Election du remplacement de Mme Marmin au CCAS

Mme MARMIN démissionnaire de son poste de Conseillère Municipale ayant été élue au C.C.A.S. ; Il convient de procéder à l'élection de son remplaçant.

La seule liste présentée comporte le nom de Mme Dreuillet Agnès et obtient 23 voix.

Monsieur le Maire proclame Mme Dreuillet déléguée au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de RINXENT

3. Vote des taux d'imposition 2020

L'augmentation des bases permet à taux constant de constater une augmentation des recettes qui passent de 1.005.322 € à 1.019.128 € soit une augmentation de plus de 13.000 €.

Par ailleurs, la commune ayant dégagé pour la seconde année un excédent de fonctionnement comme il sera présenté ci-après, il est proposé de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux 2019

4. Compte de gestion 2019

Le compte de gestion transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée est approuvé à l'unanimité.

5. Compte administratif 2019

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres);
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture

de l'exercice. Cette date a été repoussée cette année du fait de la crise sanitaire.

Les résultats sont les suivants :

Sens	Chapitre	BP2019 Tt Budget	CA 2019		
D	011 - Charges à caractère général	775 498,00 €	579 346,78 €		
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 300,00 €	1 335 873,10 €		
D	014 - Atténuations de produits	- €	- €		
D	65 - Autres charges de gestion courante	197 280,00 €	191 172,90 €		
D	66 - Charges financières	62 800,00 €	55 536,50 €		
D	67 - Charges exceptionnelles	25 573,56 €	12 808,75 €		
D	023 - Virement à la section d'investissement	207 214,08 €	- €		
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	926 650,32 €		
D	T - TOTAL des dépenses de l'exercice	2 629 665,64 €	3 101 388,35 €		
R	013 - Atténuations de charges	35 000,00 €	133 363,01 €		
R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	149 300,00 €	137 256,74 €		
R	73 - Impôts et taxes	1 424 760,00 €	1 470 965,00 €		
R	74 - Dotations, subventions et participations	704 956,00 €	657 150,81 €		
R	75 - Autres produits de gestion courante	56 130,00 €	56 679,29 €		
R	77 - Produits exceptionnels	3 100,00 €	857 843,66 €		
R	78 - Reprises sur amortissement et provisions	4 515,55 €	4 515,55 €		
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	85 617,22 €		
R	T - TOTAL des recettes de fonctionnement de l'exercice	2 377 761,55 €	3 403 391,28 €		
Résultat de l'exercice N			302 002,93 €		
Excédent de fonctionnement N-1 reporté			251 904,09 €		
Résultat global de fonctionnement			553 907,02 €		
D/R	Chapitre	libellés	BP 2019 dt RAR 2018	CA 2019	RAR 2019
D	20 - Immobilisations incorporelle		30 500,00 €	- €	8 490,00 €
D	21 - Immobilisations corporelles		367 137,55 €	173 447,85 €	- €
D	23 - Immobilisations en cours		492 522,71 €	40 140,05 €	81 944,15 €
D	10 - Dotations Fonds divers		- €	- €	- €
D	16 - Emprunts et dettes assimilées		816 585,00 €	814 890,03 €	- €
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		- €	85 617,22 €	- €
D	041 - Opérations patrimoniales		1 740,00 €	1 740,00 €	- €
D	T -Total des Dépenses d'investissement de l'exercice		1 751 577,40 €	1 134 395,10 €	90 434,15 €
R	13 - Subventions d'Investissement		15 000,00 €	3 753,75 €	- €
R	16 - Emprunts et dettes assimilées		310 087,57 €	87,57 €	- €
R	21 - Immobilisations corporelles		13 200,00 €	13 200,00 €	- €
R	10 - Dotations Fonds divers		189 469,75 €	187 069,46 €	- €
R	138 - Subventions d'Investissement		174 381,00 €	- €	- €
R	165 - Dépôt et cautionnement reçus		- €	1 894,00 €	- €
R	24 - Produits des cessions		840 485,00 €	- €	- €
R	021 - Virement de la section de fonctionnement		207 214,08 €	- €	- €
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		- €	926 650,32 €	- €
R	041 - Opérations patrimoniales		1 740,00 €	1 740,00 €	- €
R	T -Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 751 577,40 €	1 134 395,10 €	- €
Résultat de l'exercice 2019			18 559,95 €		
Déficit d'investissement 2018 reporté			- 43 092,14 €		
Résultat global d'investissement			- 24 532,19 €		
Montant à couvrir par l'affectation de résultat					114 966,34 €

En l'absence de Monsieur le Maire le compte administratif est approuvé par

15	Voix POUR	0	Voix CONTRE	6	Abstentions
----	-----------	---	-------------	---	-------------

6. Affectation du résultat global de l'exercice 2019

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats suivante

Excédent de fonctionnement : 553.907,02 €

- 114.966,34 € à l'investissement
- 438.940,68 € en fonctionnement

7. Budget Primitif 2020

Le budget proposé en fonctionnement est le suivant.

Sens	Chapitre	CA 2019	BP 2020
D	011 - Charges à caractère général	579 346,78 €	846 091,68 €
D	012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 335 873,10 €	1 364 900,00 €
D	014 - Atténuations de produits	- €	
D	65 - Autres charges de gestion courante	191 172,90 €	241 200,00 €
D	66 - Charges financières	55 536,50 €	43 200,00 €
D	67 - Charges exceptionnelles	12 808,75 €	9 000,00 €
D	023 - Virement à la section d'investissement	- €	330 712,00 €
D	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	926 650,32 €	0,00 €
D	T - TOTAL des dépenses de l'exercice	3 101 388,35 €	2 835 103,68 €
R	013 - Atténuations de charges	133 363,01 €	60 000,00 €
R	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	137 256,74 €	80 000,00 €
R	73 - Impôts et taxes	1 470 965,00 €	1 459 677,00 €
R	74 - Dotations, subventions et participations	657 150,81 €	727 576,00 €
R	75 - Autres produits de gestion courante	56 679,29 €	65 300,00 €
R	77 - Produits exceptionnels	857 843,66 €	3 610,00 €
R	78 - Reprises sur amortissement et provisions	4 515,55 €	- €
R	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 617,22 €	- €
R	T - TOTAL des recettes de fonctionnement de l'exercice	3 403 391,28 €	2 396 163,00 €
	Résultat de l'exercice N	302 002,93 €	-438 940,68 €
	Excédent de fonctionnement N-1 reporté	251 904,09 €	438 940,68 €
	Résultat global de fonctionnement	553 907,02 €	0,00 €
	Affectation à la section d'investissement	114 966,34 €	

La section de fonctionnement s'équilibre à 2.835.103,68 € avec 438.940,68 € d'excédent reporté et prévoit un versement à la section d'investissement de 330.712,00 €.

Et en investissement :

D/R	Chapitre	libellés	CA 2019	RAR 2019	BP 2020 sans RAR
D	20 - Immobilisations incorporelle		- €	8 490,00 €	18 872,00 €
D	21 - Immobilisations corporelles		173 447,85 €	- €	517 424,00 €
D	23 - Immobilisations en cours		40 140,05 €	81 944,15 €	541 040,00 €
D	10 - Dotations Fonds divers		- €	- €	2 500,00 €
D	16 - Emprunts et dettes assimilées		814 890,03 €	- €	106 700,00 €
D	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section		85 617,22 €	- €	- €
D	041 - Opérations patrimoniales		1 740,00 €	- €	- €
D	T -Total des Dépenses d'investissement de l'exercice		1 134 395,10 €	90 434,15 €	1 186 536,00 €
R	13 - Subventions d'Investissement		3 753,75 €	- €	9 200,00 €
R	16 - Emprunts et dettes assimilées		87,57 €	- €	90 000,00 €
R	21 - Immobilisations corporelles		13 200,00 €	- €	- €
R	10 - Dotations Fonds divers		187 069,46 €		54 640,00 €
R	138 - Subventions d'Investissement		- €	- €	166 984,00 €
R	165 - Dépôt et cautionnement reçus		1 894,00 €		- €
R	24 - Produits des cessions		- €	- €	535 000,00 €
R	021 - Virement de la section de fonctionnement		- €		330 712,00 €
R	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		926 650,32 €	- €	
R	041 - Opérations patrimoniales		1 740,00 €	- €	
R	T -Total des recettes d'investissement de l'exercice		1 134 395,10 €	- €	1 186 536,00 €
					- €
		Résultat de l'exercice 2019	18 559,95 €		- €
		Déficit d'investissement 2018 reporté	- 43 092,14 €		
		Résultat global d'investissement	- 24 532,19 €		
		Montant à couvrir par l'affectation de résultat		114 966,34 €	

La section d'investissement s'équilibre à hauteur d'1.183.536,00 €.

Le Conseil Municipal approuve ce budget primitif 2020 par

19	Voix POUR	0	Voix CONTRE	4	Abstentions
----	-----------	---	-------------	---	-------------

8. Présentation du tableau des effectifs

Ce tableau dans sa situation au 01/01/2020 doit être présenté tous les ans à l'assemblée au moment du vote du budget.

La commune dispose de 53 emplois budgétaires dont 34 sont pourvus par 20 titulaires et 14 non titulaires.

Le tableau des effectifs qui suit est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

Tableau des effectifs au 01/01/2020	CAT.	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL emplois budgétaires	TOTAL emplois pourvus	Agents titulaires	Agents non titulaires
FILIERE ADMINISTRATIVE		12	6	18	10	8	2
Attaché Territorial (supprimé avis CT)	A		0	0	0	0	0
Rédacteur	B	1	1	2	0	0	0
Adjoint Administratif	C	7	3	10	9	7	2
Adjoint Admin. Ppal de 1ère Classe	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint Admin. Ppal de 2nd Classe	C	2	2	4	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE		26	2	28	18	10	8
Ingénieur Territorial	A	0	1	1	1	1	0
Technicien Territorial	B	1	0	1	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	3	1	4	1	1	0
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	0	0	0
Adjoint Technique	C	16	0	16	14	8	6
Adjoint Tech. Ppal de 1ère Classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint Tech. Ppal de 2ème Classe	C	2	0	2	0	0	0
FILIERE ANIMATION		3	1	4	3	1	2
Adjoint Territorial d'Animation	C	3	1	4	3	1	2
FILIERE POLICE		1	0	1	1	1	0
BRIGADIER Chef	C	1	0	1	1	1	0
FILIERE CULTURELLE		2	0	2	2	0	2
Chef de musique	C	1	0	1	1		1
Sous-Chef de musique	C	1	0	1	1		1
Total		44	9	53	34	20	14
Emploi non permanent							
Animateur (C.E.E.)	N	6					
Animateur (Contrat de droit public)	N	10					

9. Indemnités des conseillers délégués

M Le Maire a désigné depuis 5 conseillers délégués pour qui il sollicite également une indemnité prélevée dans l'enveloppe globale.

Le partage entre les 5 conseillers délégués du reste de l'enveloppe correspond à un taux de 5,88% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau des indemnités qui résulte de cette disposition

**Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du conseil municipal**

NOMS	Fonction	% IBT	Valeur au 26/5/2020
M. Nicolas LŒUILLET	Maire	45%	1.750,23 €
Mme Sophie SAUVAGE	Adjoint	16%	622,30 €
M. Emmanuel PENEL	Adjoint	16%	622,30 €
Mme Anne-Sophie VIDOR	Adjoint	16%	622,30 €
M. Philippe WIMET	Adjoint	16%	622,30 €
Mme Nadège BARBAZON	Adjoint	16%	622,30 €
M. Bernard LENGAGNE	Adjoint	16%	622,30 €
M. Serge LEMAIRE	Conseiller délégué	5.88 %	228.69 €
M. Ludovic VIANDIER	Conseiller délégué	5.88 %	228.69 €
Mme Claire DEHOUCK	Conseiller délégué	5.88 %	228.69 €
Mme Ludivine CHEVALIER	Conseiller délégué	5.88 %	228.69 €
M. Patrick LEVISSE	Conseiller délégué	5.88 %	228.69 €

10. Désignation du correspondant défense

Les correspondants défense remplissent en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation aux questions de défense auprès des élus et administrés de leur commune, mission que l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 organise autour de trois axes principaux :

- la politique de défense,
- le parcours de citoyenneté,
- et la mémoire et le patrimoine.

Ils peuvent également être amenés à représenter le maire et la commune auprès des instances civiles et militaires pour les questions relatives à la défense.

La Candidature de M Alain Delannoy, volontaire pour assurer cette mission est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal

Sa candidature est soumise au vote de l'assemblée

11. Désignation des Délégués au CNAS

En application des articles 48 et 49 des statuts du CNAS, il y a lieu de procéder à la désignation des deux délégués communaux, l'un pour le collège des élus et l'autre pour celui des agents.

Les membres désignés ci-dessous sont nommés à l'unanimité

	<u>Collèges des élus</u>	<u>Collège des agents</u>
Titulaires	BARBAZON Nadège	CHOTEAU Carine
Suppléants	SAUVAGE Sophie	BOUCHER Emeline

12. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

La commission est composée :

- du maire ou de l'adjoint délégué,
- de huit commissaires dans les communes de plus de 2 000 habitants.

La commune de Rinxent ayant plus de 2.000 habitants doit désigner 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels le directeur des services fiscaux choisira huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants

Les listes proposées sont les suivantes :

COMMISSAIRES TITULAIRES

- | | |
|-----------------------|------------------------|
| 1. Nadège BARBAZON | 9. Vincent MORIN |
| 2. Ludivine CHEVALIER | 10. Béatrice CARON |
| 3. Sophie SAUVAGE | 11. Catherine CLAYEMAN |
| 4. Emmanuel PENEL | 12. Alain DELANNOY |
| 5. Anne-Sophie VIDOR | 13. Ludovic VIANDIER |
| 6. Bernard LENGAGNE | 14. Aurélie MAILLE |
| 7. Patrick LEVISSE | 15. Claire DEHOUCK |
| 8. Juliette THOUVENIN | 16. Guillaume TREHOU |

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

- | | |
|------------------------|---------------------------|
| 1. Arnaud BOUTIN | 9. Bernard BOURDON |
| 2. Guy MARTIN | 10. Serge LEMAIRE |
| 3. Lucie LELEU | 11. Marie-Christine WIMET |
| 4. Albert DEFOSSE | 12. Kenjy POURE |
| 5. Stéphane LECOUTRE | 13. Emeline BOUCHER |
| 6. Philippe WIMET | 14. Elisabeth FOCQUEUR |
| 7. Muriel Poulet | 15. Sylviane COLIN |
| 8. Jean-Marie SELINGUE | 16. Murielle DANDRE |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les listes de présentation à la Commission Communale des Impôts directs qui seront adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux d'Arras

13. Limite des délégations données aux maires

Le Conseil Municipal par

21	Voix POUR	0	Voix CONTRE	2	Abstentions
----	-----------	---	-------------	---	-------------

Adopte les dispositions suivantes :

- La délégation pour la réalisation des emprunts est limitée aux montants votés au budget et à défaut à 50.000 €
- La délégation pour contracter une ligne de trésorerie est limitée à la somme de 200.000,00€

14. Prime exceptionnelle liée à la crise du Covid 19

Le décret 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités de verser une prime exceptionnelle à ceux de leurs agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie.

L'article 8 du décret prévoit que, pour les agents territoriaux :

- ✓ Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont définies par délibération de l'organe délibérant dans la limite d'un plafond de 1.000€.
- ✓ Les bénéficiaires de la prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par M le Maire

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une prime de 10 €/jour de présence pour les agents ayant travaillé en présentiel sur la période du confinement

15. Annulation des loyers des entreprises durant le confinement

La période du confinement ayant été une période difficile pour les artisans et entreprises de la commune, il n'a pas été facturé de loyer pour les structures de moins de 10 employés occupant les locaux communaux pour les mois de mars, avril, et mai.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas facturer ces loyers ce qui représente une somme globale de 10.476 €.

16. Mise en vente des bâtiments

La commune a délibéré en 2019 pour mettre en vente les bâtiments Gvplast, Eriktrans, la Carrosserie de la Maie au niveau de la zone de la Maie puisqu'ils n'avaient plus de locataire

La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps devait à son tour délibérer sur ces mises en vente étant donné que la gestion locative de ces bâtiments leur avait été confiée dans le cadre du transfert de la compétence Zone d'activité.

Or dans sa délibération, la CCT2C a englobé tous les bâtiments dont la gestion leur a été transférée.

Afin de disposer de délibérations concordantes entre la Commune et la Communauté de Communes de la Terre des deux Caps, le Conseil Municipal a validé par

17	Voix POUR	4	Voix CONTRE	2	Abstentions
----	-----------	---	-------------	---	-------------

Les dispositions suivantes :

- Autoriser la vente du bâtiment implanté sur la parcelle cadastrée AE 143.
- Autoriser la vente de tout ou partie du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée AE 129.
- N'autoriser la conclusion de l'acte de vente qu'à un prix supérieur ou égal à l'estimation de France Domaine, qui inclut une marge de négociation de plus ou moins 10%.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations nécessaires à ces ventes à savoir :
 - ✓ Confier ces ventes en l'étude de Me DAUDRUY, Notaire à Marquise
 - ✓ Signer les actes de ventes tripartites, entre la Communauté de Communes, la commune de Rinxent et l'acquéreur.
 - ✓ Signer tous les avenants au Procès-Verbal de transfert après réalisation desdites ventes afin de désaffecter ces biens.

17. Tarifs des centres de loisirs

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'application sans limitation de date des dispositions suivantes pour les centres de loisirs qui sont organisés par la Commune :

Centre de loisirs : Participation hebdomadaire par enfant

Quotient Familial	Rinxentois ou scolarisé dans la commune	Extérieur Commune
< 950 €	25 €	50 €
> 950 €	30 €	60 €

Les inscriptions sont prises pour un nombre de semaines déterminé à l'avance et non fractionnables. Une réduction de 2,00 € par enfant est consentie à partir du deuxième.

Garderie : Les horaires et tarifs proposés sont les suivants :

- Matin 8h-8h45 pour 1 €/matin et par enfant
- Soir 17h30 – 18h pour 0,5 €/soir et par enfant

Cantine : 3,5 € par repas fourni par la commune

Les inscriptions et le paiement seront gérés de la même façon que pour le centre de loisirs via une modification de l'étendue de la régie.

L'ensemble des frais de cantine, de garderie et de centre de loisirs devront être réglé à l'inscription. L'aide au temps libre est acceptée

En cas de défection en cours de semaine, le non-recouvrement ne pourra se faire que s'il s'agit de maladie (dûment constatée par un certificat médical) ou de force majeure.

Le Conseil Municipal valide également à l'unanimité la mise en place annuelle des centres de loisirs de Pâques, d'Eté et de la Toussaint.

18. Rémunération des encadrants des centres de loisirs

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'application sans limitation de date des dispositions suivantes relatives à la rémunération des encadrants des centres de loisirs qui sont organisés par la Commune :

Considérant que les animateurs devront

- Encadrer les enfants durant leur présence sur le site.
- Respecter et faire respecter les consignes sanitaires
- Préparer les animations
- Participer aux réunions de débriefing.

Et devront à ce titre être présents sur les sites du centre de loisirs autant que nécessaire ;

Considérant que les animateurs du centre de loisirs seront recrutés via des contrats de droit public et rémunérés selon les indices ci-dessous sur la base de 35h hebdomadaires correspondant à la durée de fonctionnement du centre proprement dite soit de 8h45 à 12h et 13h45 à 17h30 du Lundi au Vendredi ;

Les encadrants sont rémunérés comme suit :

Type d'emploi	Formation	Rémunération selon cadre d'emploi et échelon
Animateur	Stagiaire BAFA ou équivalent	Adjoint d'animation 1 ^{er} échelon
Animateur	BAFA complet ou équivalent	Adjoint d'animation 4 ^{ème} échelon
Animateur	BAFA complet – Surveillant de baignade et référent camping	Adjoint d'animation 6 ^{ème} échelon

En plus de cette rémunération,

* les animateurs stagiaires ou Bafa, afin de couvrir les temps de préparation, de débriefing et de surveillance des enfants en dehors du temps d'activité du centre percevront une indemnité forfaitaire de

- 50 € par centre de loisirs organisés durant les petites vacances
- 100 € pour les trois semaines de centre de juillet ou d'août
- 20 € par nuit de camping

* Les animateurs cumulant les fonctions de surveillants de baignade et référents camping percevront, pour chaque centre, une indemnité de 200 € pour toutes les sujétions liées à leur emploi.

En cas d'absence de l'agent, ces indemnités seront réduites en proportion.

L'arrêté du maire et les contrats individuels feront apparaître les dates d'embauche du personnel. La valeur des indices sera explicite dans chaque contrat.

19. Tarifs de location de la Brasserie de la Maie

Point annulé

20. Tarifs Cantine et Garderie

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le maintien des tarifs actuels de Cantine et de Garderie sans limitation de date.

Ceux-ci sont les suivants :

Le service de cantine existe depuis 2004.

- 3,50 € par repas réservé et payé à l'avance depuis 01/09/2018.
- 5 € par repas lorsque les enfants ne sont pas inscrits mais restent à la cantine (délibération n°3 du 3 Octobre 2016)

Le service de garderie sur les périodes scolaires a été mis en place en 2006.

- 0,50 € la demi-heure réservée et payée à l'avance (1^{er} septembre 2018),
- forfait de 5€ par enfant laissé à la garderie sans réservation (27 septembre 2019)

21. FCTVA – Accroissement du fonds documentaire de la bibliothèque

Les dépenses engagées par la commune afin d'accroître le fonds de la bibliothèque sont donc éligibles au FCTVA. La commune n'ayant jamais fait la demande de récupération de TVA, il convient qu'elle sollicite la préfecture ou à défaut la trésorerie pour effectuer le « rattrapage » sur 6 ans. Cela concerne les sommes suivantes :

Année du CA	Montant des dépenses achats de livres	95 % des dépenses TTC	Taux FCTVA	Montant FCTVA à récupérer
2019	6 944,19 €	6 596,98 €	16,404%	1 082,17 €
2018	8 744,42 €	8 307,20 €	16,404%	1 362,71 €
2017	10 766,47 €	10 228,15 €	16,404%	1 677,83 €
2016	7 058,53 €	6 705,60 €	16,404%	1 099,99 €
2015	6 502,01 €	6 176,91 €	16,404%	1 013,26 €
2014	3 314,87 €	3 149,13 €	15,761%	496,33 €
TOTAL	43 330,49 €	41 163,97 €		6 732,29 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir à M le Maire pour mener à bien cette opération.

22. Convention de rejet eau usée traitée dans le réseau d'eau pluvial

En absence de réseau d'assainissement collectif, les propriétaires sont tenus de réaliser un assainissement non collectif (=individuel) conforme.

Quand, pour mettre en place ce dispositif, il n'y a pas de solution de rejet final acceptable, il peut être envisagé que ces eaux usées, si elles sont correctement traitées, soient rejetées dans le réseau d'eau pluvial avant de rejoindre le milieu naturel.

Le rejet au réseau doit être régi par une convention qui fixe les obligations pour le pétitionnaire (le propriétaire de l'installation). En effet, c'est le propriétaire du réseau (=la commune) qui sera incriminé s'il rejette des eaux polluées au milieu récepteur, il lui appartient donc veiller à ce qu'il n'y ait pas des branchements polluants.

Sur Rinxent, la commune a compétence eau pluviale; l'intercommunalité a compétence Assainissement (collectif et non collectif).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide les modalités techniques de la convention de rejet
- précise que les travaux de jonction entre la sortie du terrain privé et le réseau pluvial seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale et qu'une somme forfaitaire de 1 400 € HT sera refacturée au pétitionnaire

23. Versement des subventions aux associations

Le Conseil Municipal par

13*	Voix POUR	0	Voix CONTRE	1	Abstention
-----	-----------	---	-------------	---	------------

Valide l'attribution nominative des subventions aux associations qui respecte le montant prévu au budget à savoir 26.000 €.

SUBVENTIONS	2020
ACPG-CATM	200,00 €
AMICALE DES MUSICIENS MUNICIPAUX	3 000,00 €
LES SENIORS DE RINXENT	2 500,00 €
ESPOIR TERRE DE 2 CAPS	
LES ARCHERS "BRAS DE FER"	400,00 €
REVANCHE DES BISETS	400,00 €
TENNIS DE TABLE	1 300,00 €
UNION DES AMICALES LAIQUES	750,00 €
USORH	9 000,00 €
HISTOPALE	100,00 €
RINXENT HYDREQUENT BASKET CLUB	4 000,00 €
FUTSAL	600,00 €
APERH	750,00 €
2 CAPS AERO	200,00 €
CARDIOGOAL	300,00 €
SCENE D'ESPRIT	500,00 €
CAP ZONE	300,00 €
TOUS ENSEMBLE	300,00 €
Total	24 600,00 €

MM Loeuillet(2 voix), Wimet (3 voix), Viandier (2 voix), MMmes Caron, Dehouck n'ont pas participé au vote du fait de leur appartenance à l'une des associations mentionnées ci-dessus

La séance est levée à 19h45

Nicolas Lœuillet

